

RCS : MONTAUBAN

Code greffe : 8201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTAUBAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 D 00316

Numéro SIREN : 853 799 310

Nom ou dénomination : 2J ROUSSAL

Ce dépôt a été enregistré le 22/06/2023 sous le numéro de dépôt 2113



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

22 JUIN 2023



SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES DE TARN-ET-GARONNE
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
30 AVENUE DU DANEMARK
BP 40679 82017 MONTAUBAN CEDEX
05 63 21 55 07
SIE.TARN-ET-GARONNE@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR
LUN A JEU UNIQUEMENT SUR RDV 8H30-12H ET 13H30-16H

M REDON JULIEN, merci d'avoir déposé la déclaration de l'entreprise SCI 2J ROUSSAL, SIREN 853 799 310.

Cet accusé de réception est délivré et signé électroniquement par l'Administration fiscale. Il établit que vous avez déposé votre déclaration au jour et heure indiqués dans la rubrique « Date de dépôt ».

Cet accusé de réception est opposable à l'administration à condition que les informations contenues dans le cadre intitulé « Accusé de réception signé » ci-dessous soient conservées sans aucune modification.

La loi ESSOC du 10 août 2018 généralise le principe du droit à l'erreur pour les usagers de l'administration.
Pour en savoir plus, rendez-vous sur impots.gouv.fr puis rubrique « Droit à l'erreur ».

ACCUSÉ DE RÉCEPTION SIGNÉ

Informations sur le document signé

Procédure : Déclaration de IS - Résultats
Formulaire principal : 2065
Annexes jointes : 2065-BIS, 2033-A, 2033-B, 2033-C, 2033-D, 2033-E, 2033-F, 2033-G, 2059-H, 2059-I, 2069-RCI, ANNEXLIB01
Période déclarée : 01/01/2022 au 31/12/2022
Date limite de dépôt : 18/05/2023
Numéro de dépôt : ISRESULTAT-2023130-0000000133626158
Date de dépôt : 10 mai 2023 à 16:47:19 (heure de Paris)
Désignation du soumissionnaire : SCI 2J ROUSSAL
Identifiant du soumissionnaire : 853 799 310
Désignation du signataire : REDON JULIEN

Signature de l'administration

Désignation : DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES - Production
(certificat n° 506246669873980497317858386)

Signature numérique :

p+9WzvBD37jdjE8P40Dz7F12xVc5hIyvaZrMtd8EeUzJyprF1+2mK1sKzmygnzPT
5JqMOsetca2vL/KbtcxUOfuSVvR3YxT99yFu10YskJefjfbHiY9wJ73iYXpj0g1K4
EA93zVePEto6ILUNZGERpAzhrHw6jJqP10PByeoLuWa17Qwzk8VrVVUSwRINu9v3
qu3NnxveDg2UcBWWyeUgQIQH5IEOhnpWWyBqkM5EyNzAV+iqsYizZKjNfYNBQ796
U2cDfjzeB7HnfZCwwlCNMoLARumMV7RRJeqpJjSKr9/3+ONm8mNWtXfQ2/hxRiC
k32c9e9kbbYdA2wCuMDg5v==

Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	358 386	20 779	337 607
TOTAL I (5)	358 386	20 779	337 607
2 - Actif circulant			
Créances autres (3)	720		720
Disponibilités	724		724
TOTAL II	1 444		1 444
TOTAL GENERAL (I + II)	359 830	20 779	339 051

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	300
Report à nouveau	-43 211
Résultat de l'exercice	4 828
TOTAL I	-38 083
3 - Dettes	
Emprunts et dettes assimilées (4)	335 522
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	4 320
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N) (4)	37 292
TOTAL III	377 134
TOTAL GENERAL (I + II + III)	339 051



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-B

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION			Exercice N
Production vendue	Services	dont export et livraisons intracommunautaires	26 400
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			26 400
CHARGES D'EXPLOITATION			
Autres charges externes			4 143
Impôts, taxes et versements assimilés			729
Dotations aux amortissements			12 563
Total des charges d'exploitation (II)			17 435
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			8 965
Produits et charges divers	Charges financières (V)		4 137
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			4 828

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
	4 828	
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	4 828	
Déficits antérieurs reportables	43 211	dont imputés sur le résultat 4 828
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	0	

2J ROUSSAL

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE AU CAPITAL DE 300 €

Siège social : 2 ROUTE PARALLELE – RN 20

82440 CAYRAC

853 799 310 RCS Montauban

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **EN DATE DU 12 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois,

Le douze mai, à dix-huit heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|-----------------------------------|-----------|
| - REDON Julien, propriétaire de | 15 parts, |
| - DEILHES Julien, propriétaire de | 15 parts, |

soit un total de	30 parts
sur les (30) parts composant le capital social.	

Monsieur Julien REDON préside la séance en sa qualité de d'associé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport d'activité sur les opérations de l'exercice
- Le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos du 31 décembre 2022,
- La feuille de présence,
- Le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes les questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen du rapport d'activité de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.612-5 du Code de commerce,
- Approbation des comptes et affectation du résultat,
- Quitus à la gérance,
- Pouvoirs pour les formalités,
- Questions diverses.

Monsieur le président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.

Après échange de vues, personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2022, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élevant à 4 828,11 € de la manière suivante :

- au compte « report à nouveau »

Rappel de dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que le solde du compte-courant d'associé de Mr REDON Julien est de 8 100 euros au 31 Décembre 2022 et le solde du compte-courant d'associé de Mr DEILHES Julien est de 8 100 euros au 31 Décembre 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président de séance.

Le Gérant associé :
Monsieur Julien REDON

